

Un projet immobilier qui s'affirme

Les comptes, de futurs logements et la biodiversité sont trois des points qui ont été discutés lors du conseil municipal de Galfingue. La séance a réuni les élus durant quasiment trois heures et demie.

En avril dernier, Françoise Hanser, la première adjointe de Galfingue, a présenté le compte administratif 2022, au cours de l'assemblée plénière. Le résultat de clôture qui se chiffre à 152 895 euros en section de fonctionnement, et à 308 307 euros en section d'investissement, a été unanimement approuvé. Le maire, Christophe Bitschené, a ensuite rappelé que « la préparation du budget doit conduire à évaluer de façon précise et objective les dépenses et les recettes de l'année ». Adopté, lui aussi, à l'unanimité, le budget primitif s'élève à 1 468 600 euros. Il laisse apparaître un équilibre de fonctionnement à 593 000 euros et à 875 600 euros pour l'investissement.

6 300 € de subventions pour les associations

Les taux des taxes foncières sur les propriétés bâties (26,49%) et sur les propriétés non bâties (60,70%), ont été maintenus à l'identique. La taxe d'habitation, qui ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, les logements vacants depuis plus de deux ans, a été fixée à 10,21%.

Le montant total des subventions qui seront allouées aux associations locales s'élève à 6 300 euros. En outre, la participation accordée au titre d'événements exceptionnels (anniversaires des aînés, de mariage...), ainsi que les tarifs de location de la salle polyvalente, restent stables.

Chantier en prévision

En juin 2019, suite à un appel à candidature ouvert, la société Immobilière K a été attributaire du



Le lotissement Le Pommier sera construit, à Galfingue, en lieu et place de la partie enherbée (à droite de la photo). Photo L'Alsace/J.N.

projet en dation pour la réalisation d'un programme immobilier de vingt-trois logements sur un terrain communal, en contrepartie de la construction d'une mairie. « Le projet entrant dans sa phase opérationnelle, il convient de réaliser l'acte authentique de cession des terrains en contrepartie de la signature définitive du contrat de promotion immobilière », a fait savoir le maire. La vente sera conclue moyennant la somme de 345 000 euros (dont 57 500 € de TVA)

Juste avant, les élus s'étaient montrés favorables à la régularisation de deux parcelles (1,32 are) qui mèneront au futur lotissement Le Pommier, rue du 25 Novembre 1944. Sur l'une d'entre elles, il est prévu d'installer un poste de transformation pour l'alimentation électrique. La vente de ces biens s'élève à 4 411 euros (ce qui correspond à 3 341,98 euros l'are). À cette somme, il faut ajouter 570 euros de frais pour l'acte notarial.

Points en bref

- Le décès de Christian Haby, le 3 février dernier, a nécessité d'ouvrir un nouveau poste d'adjoint. Une fonction qui incombera désormais à André Keller. L'élection a été suivie de sa nomination au sein des différentes commissions communes et autres instances et d'une désignation des conseillers municipaux référents par domaine de compétences, pour gagner en efficacité.

Un environnement à préserver



L'équipe qui s'est mise à l'œuvre pour la plantation. DR

Au terme du conseil municipal de Galfingue, un diaporama a permis de revenir en images sur la plantation de 440 mètres de haies vives et environ 460 plants d'arbustes et d'arbres, qui s'est déroulée sur le ban communal le 16 avril dernier. Ce jour-là, des membres de l'association Haies Vives d'Alsace, le personnel communal et des élus se sont retrouvés les manches. Cette opération s'inscrit dans la continuité de celles réalisées lors de précédents mandats. « Les haies constituent des milieux de vie à préserver en milieu rural pour la faune et la flore et nous nous y employons par le suivi des plantations anciennes », a expliqué Marie-Claire Abramatic. Des agriculteurs ont été « d'une aide conséquente » tandis que Passion extérieure, paysagiste à Saint-Bernard, a livré gracieusement des copeaux. « Au vu de l'enthousiasme des participants, nous allons poursuivre sur notre lancée », a conclu l'adjointe.

J.N.

- À compter du 1^{er} juin, la collecte des ordures ménagères encombrantes (OME) ne se fera plus comme actuellement en porte à porte, mais sur appel par le biais d'un numéro vert (0800.002.914), le 3^e lundi matin de chaque mois. Une information en ce sens sera prochainement transmise à la population.

- À l'instar des autres communes, Galfingue a approuvé le con-

trat de territoire qui lie la Collectivité européenne d'Alsace et M2A (Mulhouse Alsace agglomération), ainsi que la nouvelle stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance qui sera signée le 30 juin prochain. Également, le transfert de transfert volontaire de la compétence « infrastructures de recharge pour véhicules électriques » à M2A.

Justine NALOUËI